

APPROCHE COLLECTIVE RÉGIONALE EN SANTÉ AU TRAVAIL DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES



ROMAIN LEROY – Interne en médecine du travail – Université de Lille – Lille

Dr Ariane LEROYER – Maître de conférence, praticien hospitalier – Université de Lille / CHU de Lille – Lille

Dr Brigitte LEROYER – Médecin du travail – Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

Dr Florian TONE – Médecin du travail, Pôle Santé Travail Métropole Nord – Lille

Et le Groupe régional Hauts-de-France des médecins du travail et infirmières de santé au travail assurant le suivi des « Intérimaires »

Les salariés intérimaires représentaient en France en 2017 9,5 % des salariés (OIR, 2018). La progression du recours à l'intérim se poursuit depuis plusieurs années (+ 7,3 % sur un an pour les ouvriers qualifiés et +10,3 % pour les ouvriers non qualifiés, selon le baromètre Prism'emploi, mars 2018).

Du fait de leur statut particulier de travailleur temporaire, ils sont plus vulnérables et souvent moins bien formés que les autres salariés. Les données nationales CNAMTS montrent que le nombre d'accidents du travail et de décès sur le lieu de travail sont respectivement 1,4 et 1,5 fois plus importants chez les intérimaires que chez l'ensemble des salariés.

Le décret du 17 juillet 2018 confirme la préoccupation du ministère du Travail pour cette population, rendant obligatoires les dispositions de l'accord de 3 mars 2017 relatives à la santé et la sécurité au travail dans le secteur des entreprises de travail temporaire. Il s'agit cependant d'une population de salariés souvent peu étudiée, ou de façon très partielle.

Notre objectif était de réaliser un diagnostic régional en Hauts de France centré sur les salariés intérimaires à travers une approche globale des conditions de travail, de la santé, de la précarité sociale et des modalités d'information et prévention en santé et sécurité au travail.

Nous avons retenu une approche par entretien face à face. A l'occasion des visites médicales ou entretiens santé travail infirmier, le questionnaire Evrest était proposé.

En plus des questions habituelles portant sur la santé (notamment troubles ostéoarticulaires et neuropsychiques) et les conditions de travail (horaires, contraintes temporelles, appréciations du travail, contraintes physiques, exposition à des risques divers), des questions complémentaires ont été rajoutées.

Celles-ci étaient ciblées sur : le nombre de mois travaillés dans l'année écoulée, l'ancienneté en tant qu'intérimaire, l'ancienneté dans la branche, la formation/sensibilisation aux risques professionnels (par l'agence d'emploi et par l'entreprise utilisatrice), la survenue d'AT/MP dans le cadre d'une mission intérimaire, la perception des risques pour la santé liés à leur activité professionnelle, la fourniture et le port des EPI ainsi que le score Epices (score de précarité basé sur 11 questions).

Etaient inclus les salariés intérimaires de tous secteurs d'activité ayant, le jour de l'entretien (d'embauche ou périodique), soit au moins 2 mois d'ancienneté dans l'emploi actuel, soit au moins 3 mois d'ancienneté dans l'emploi précédent si celui-ci datait de moins de 2 mois.

L'étude s'est déroulée dans les SSTI de Hauts-de-France du 01/10/2017 au 30/09/2018. Constatant en cours d'étude qu'une partie importante des intérimaires n'était pas prise en compte, nous avons également interrogé un deuxième échantillon d'intérimaires comportant ceux exclus en raison de critères d'ancienneté dans l'emploi insuffisants.



Pour contacter l'auteur de cette communication : ftone@polesantetravail.fr

Cette enquête complémentaire a été réalisée pendant les trois derniers mois de l'étude avec le même questionnaire, en dehors de la partie concernant les conditions de travail.

Les réponses au questionnaire ont été étudiées au regard de celles des ouvriers au niveau national (données Evrest redressées 2016-2017).

La démarche est en cours. Un premier point d'étape a été réalisé en juin 2018, réunissant l'ensemble des équipes santé travail participant à l'étude.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur la richesse des verbatim recueillis lors des entretiens. Nous avons également constaté que, du fait des critères d'inclusion, beaucoup d'intérimaires n'étaient pas retenus dans l'étude. C'est pourquoi une enquête complémentaire a été mise en place à partir du 1^{er} juillet 2018.

A la date du 10 août 2018, plus de 650 intérimaires ont été inclus dans l'étude et près de 100 dans l'étude complémentaire. Les résultats seront présentés en séance.

Cette étude permettra :

- ▶ de mieux connaître et faire connaître les conditions de travail et la santé des salariés intérimaires en région Hauts-de-France,
- ▶ d'animer un réseau d'équipes santé-travail menant des réflexions sur le suivi de santé de cette population,
- ▶ d'accompagner plus efficacement dans leurs démarches de prévention les entreprises de travail temporaire et les entreprises utilisatrices, grâce aux questions complémentaires et aux verbatim des salariés,
- ▶ de tisser des liens plus étroits avec les acteurs de prévention de ce secteur d'activité.